

DECISION DU BUREAU N° B40.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2025-133-5.4 du 24 novembre 2025 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP et JOUE le 24/10/2025 pour un accord cadre à bons de commande pour les travaux de création et d'entretien d'espaces verts sur le territoire de la CCPO – Lot 2 : Création d'espaces verts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un accord-cadre mono-attributaire ;
- Une durée de 1 an reconductible expressément 3 fois ;
- Sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 120 000 € HT ;

Considérant l'offre de la société GREEN STYLE ;

Considérant la décision d'attribution à la société GREEN STYLE de la commission d'appel d'offres en date du 8 décembre 2025 ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat n° 2025.27.02, attribué à la société GREEN STYLE située 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE, ainsi que tous les actes contractuels y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2026 de la CCPO aux chapitres 21 et 23,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 8 décembre 2025

Pierre BALLEZIO
Président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



- 8 DEC. 2025
Mise en ligne le.....
Certifiée exécutoire le.....